

**VYSF, Comp. A**

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

VYSF, Comp. A

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

**Utilisations déconseillées**

sans limitation

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	CELO Befestigungssysteme GmbH	
Rue:	Industriestr. 6	
Lieu:	D-86551 Aichach	
Téléphone:	+49 (0) 8251 90485 0	Téléfax: +49 (0) 8251 90485 49
e-mail:	info@celofixings.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0) 1 45 42 59 59 (ORFILA (INRS), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

diméthacrylate d'éthylène;

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## VYSF, Comp. A

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 2 de 11

locale/régionale/nationale/internationale.

### Conseils supplémentaires

Pour distribution au grand public:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Conserver hors de la portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
97-90-5	diméthacrylate d'éthylène			10 - < 15 %
	202-617-2	607-114-00-5	01-2119965172-38	
	Skin Sens. 1, STOT SE 3; H317 H335			
27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol			5 - < 10 %
	248-666-3		01-2119490226-37	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317			
38668-48-3	1,1'-(p-tolyimino)dipropane-2-ol			< 1 %
	254-075-1		01-2119980937-17	
	Acute Tox. 2, Aquatic Chronic 3; H300 H412			
6846-50-0	1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylendiisobutyrate			< 1 %
	229-934-9		01-2119451093-47	
	Repr. 2, Aquatic Chronic 3; H361d H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

#### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Traitement médical nécessaire.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

## VYSF, Comp. A

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 3 de 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse.  
Poudre d'extinction  
Jet d'eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique  
Monoxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit répandu. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.  
Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## VYSF, Comp. A

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 4 de 11

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Conserver le récipient bien fermé.
- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

### Conseils pour le stockage en commun

- Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 5 - 25°C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,7 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,8 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
38668-48-3	1,1'-(p-tolyimino)dipropane-2-ol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour

## VYSF, Comp. A

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 5 de 11

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	
Eau douce		0,904 mg/l
Eau de mer		0,904 mg/l
Sédiment d'eau douce		6,28 mg/kg
Sédiment marin		6,28 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,727 mg/kg
38668-48-3	1,1'-(p-tolyimino)dipropane-2-ol	
Eau douce		0,017 mg/l
Eau de mer		0,0017 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0782 mg/kg
Sédiment marin		0,00782 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		199,5 mg/l
Sol		0,005 mg/kg
6846-50-0	1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylendiisobutyrate	
Eau douce		0,014 mg/l
Eau de mer		,0014 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,15 mg/kg

## Conseils supplémentaires

Un quartz (silice) contenu est fermement lié dans le composant pâteux et n'est donc pas librement disponible pendant l'utilisation, de sorte qu'un risque d'inhalation de poussières est exclu.

## 8.2. Contrôles de l'exposition



## Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

## Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

## Protection des mains

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)  
 Temps de pénétration: > 480 min  
 Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm  
 normes DIN/EN: EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un

**VYSF, Comp. A**

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 6 de 11

marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre combiné A1P2 (gaz organiques/vapeurs et particules)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	beige clair	
pH-Valeur:		non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		non applicable

**Inflammabilité**

solide:		non déterminé
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:		non déterminé
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,71 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:		La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:		non déterminé
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:		non déterminé
--------------------------	--	---------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## VYSF, Comp. A

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 7 de 11

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction: Comburant, fortes

### 10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
97-90-5	diméthacrylate d'éthylène	orale	DL50 8700 mg/kg	Rat		
27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	orale	DL50 11200 mg/kg	Rat		
		cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
38668-48-3	1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol	orale	DL50 27,5 mg/kg	Rat		
6846-50-0	1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylendiisobutyrate	orale	DL50 3200 mg/kg	Rat		
		cutanée	DL50 18900 mg/kg	Cochon d'Inde		

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## VYSF, Comp. A

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
97-90-5	diméthacrylate d'éthylène					
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	13,2	2 d		
27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	379 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>143	48 h		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>97,2	3 d		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	45,2	21 d		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol				
	OECD 310	81%	28		

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
38668-48-3	1,1'-(p-tolyimino)dipropane-2-ol	2,1

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Les numéros de code de déchets suivants du Catalogue européen des déchets (CED) sont considérés comme des recommandations.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

**VYSF, Comp. A**

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 9 de 11

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**
**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**
**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**
**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**VYSF, Comp. A**

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 10 de 11

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Teneur en COV: 6,9 % (DIN EN ISO 11890-2)

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau  
Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

DMEL: Derived Minimal Effect level

DNEL: Derived No Effect Level

EC50: Effective concentration, 50%

ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations (DRG) for the air transport (IATA)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## VYSF, Comp. A

Date de révision: 16.03.2019

Code du produit: SDB0030

Page 11 de 11

NOEC: No Observed Effect Concentration

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

PNEC: Predicted No Effect Concentration

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

VOC: Volatile organic compound

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

**VYSF, Comp. B**

Date de révision: 21.03.2019

Code du produit: SDB0020

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

VYSF, Comp. B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant B (durcisseur)

**Utilisations déconseillées**

sans limitation

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: CELO Befestigungssysteme GmbH  
Rue: Industriestr. 6  
Lieu: D-86551 Aichach  
Téléphone: +49 (0) 8251 90485 0  
e-mail: info@celofixings.com  
Téléfax: +49 (0) 8251 90485 49

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0) 1 45 42 59 59 (ORFILA (INRS), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

peroxyde de dibenzoyl

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer vapeur.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## VYSF, Comp. B

Date de révision: 21.03.2019

Code du produit: SDB0020

Page 2 de 10

### Conseils supplémentaires

Pour distribution au grand public:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Conserver hors de la portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle			10 - < 15 %
	202-327-6	617-008-00-0	01-2119511472-50	
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H241 H319 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### Information supplémentaire

Le produit a été testé pour l'aquatoxicité. Le test ne nécessite pas de classification du produit comme toxique et nocif pour les organismes aquatiques. Les avis sont disponibles.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Traitement médical nécessaire.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

## VYSF, Comp. B

Date de révision: 21.03.2019

Code du produit: SDB0020

Page 3 de 10

### Moyens d'extinction appropriés

Mousse.  
Poudre d'extinction  
Jet d'eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique  
Monoxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection

### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit répandu. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.  
Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.  
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## VYSF, Comp. B

Date de révision: 21.03.2019

Code du produit: SDB0020

Page 4 de 10

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

température de stockage: 5 - 25°C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir section 1.2

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	-	10		VME (8 h)	
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13,3 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	39 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl	
	Eau douce	0,00002 mg/l
	Eau de mer	0,000002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,013 mg/kg
	Sédiment marin	0,001 mg/kg

### Conseils supplémentaires

Un quartz (silice) contenu est fermement lié dans le composant pâteux et n'est donc pas librement disponible pendant l'utilisation, de sorte qu'un risque d'inhalation de poussières est exclu.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

#### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## VYSF, Comp. B

Date de révision: 21.03.2019

Code du produit: SDB0020

Page 5 de 10

pendant l'utilisation.

### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

### Protection des mains

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration: > 480 min

Épaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

normes DIN/EN: EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre combiné A1P2 (gaz organiques/vapeurs et particules)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	noir	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		non applicable

#### Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable

#### Inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

#### Température d'auto-inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

#### Propriétés comburantes

Non comburant.	
Teneur active en oxygène (%) < 1%	
aucune classification	
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,59 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## VYSF, Comp. B

Date de révision: 21.03.2019

Code du produit: SDB0020

Page 6 de 10

### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:

non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

voir section 10.3

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Agent oxydant

### 10.4. Conditions à éviter

voir section 7.2

### 10.5. Matières incompatibles

Comburent, fortes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

L'acide benzoïque

Benzène

Biphényle

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

OECD 201 (Desmodesmus subspicatus )

IC10: (0 - 72 h) = 30 mg/l

IC50: (0 - 72 h) = 150 mg/l

OECD 202 (Daphnia magna)

EC0/NOEC (48h) = 100 mg/l

EC50 (48h) = >500 mg/l

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## VYSF, Comp. B

Date de révision: 21.03.2019

Code du produit: SDB0020

Page 7 de 10

EC100 (48h) = >>500 mg/l

OECD 203 (Danio rerio)

LC0/NOEC : 250 mg/l

LC50 : > 500 mg/l

LC100 : >> 500 mg/l

N° CAS	Substance		Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,0602	96 h		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0711	72 h		Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,11 mg/l	48 h		Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,02	3 d		Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,001	21 d		Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211	
	Toxicité bactérielle aiguë	(35 mg/l)		0,5 h			OECD 209	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance		Méthode		Valeur	d	Source
			Évaluation				
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle						
			OECD 301D		71%	28	
			Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle	3,2

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Les numéros de code de déchets suivants du Catalogue européen des déchets (CED) sont considérés comme

**VYSF, Comp. B**

Date de révision: 21.03.2019

Code du produit: SDB0020

Page 8 de 10

des recommandations.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**
**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**
**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**VYSF, Comp. B**

Date de révision: 21.03.2019

Code du produit: SDB0020

Page 9 de 10

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Teneur en COV: 4,3 % (DIN EN ISO 11890-2)

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau  
 Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8.

**Abréviations et acronymes**

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 CLP: Classification, Labeling and Packaging  
 DMEL: Derived Minimal Effect level

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## VYSF, Comp. B

Date de révision: 21.03.2019

Code du produit: SDB0020

Page 10 de 10

DNEL: Derived No Effect Level  
EC50: Effective concentration, 50%  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations (DRG) for the air transport (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IC50: Inhibitory concentration, 50%  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
PBT: persistent, bioaccumulative and toxic  
vPvB: very persistent and very bioaccumulative  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)  
VOC: Volatile organic compound  
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, Toxicité aiguë, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*